

Séance du 5 décembre 2023

Dossier CFA No 23089

Requérant.e.s : Ville de Vernier et M. Claude André MEYER

Mandataire : Ville de Vernier - Service de l'aménagement - cp 520 - 1214 Vernier

Commune.s / No.s de parcelle.s : Vernier / 2338, 830

Objet de la requête : division, échange, réunion

DECISION

Vu la requête formée le 3 novembre 2023 par la Ville de Vernier et M. Claude André MEYER en autorisation de réalisation du dossier de mutation définitif No 99/2022 établi par HKD géomatique le 6 juillet 2022, afin de procéder à un échange entre eux.

Attendu que la parcelle 2338 de Vernier, propriété de M. Claude André MEYER, d'une superficie de 82'590 m², est située pour partie en zone agricole et pour partie en zone bois et forêt.

Que la parcelle 830 de Vernier, propriété de la Ville de Vernier, d'une superficie de 10'261 m², est située en zone agricole.

Que ces parcelles sont assujetties à la LDFR.

Que les opérations envisagées ont pour but d'harmoniser les limites parcellaires existantes sans en changer l'affectation.

Que l'échange se fait m² pour m² et sans soulte.

Que suite à l'échange la sous-parcelle 830B sera réunie à la parcelle 2338A pour former la parcelle 6092 NE et la sous-parcelle 2338B sera réunie à la parcelle 830A pour former la parcelle 6094 NE.

Par ces motifs

LA COMMISSION FONCIERE AGRICOLE

Autorise la réalisation du tableau de mutation No 99/2022 établi par HKD géomatique le 6 juillet 2022.

Autorise l'échange des sous-parcelles 830B de 821 m² contre la 2338B de 821 m² prévu entre la Ville de Vernier et M. Claude André MEYER.

Dit que cet échange intervient sans soulte. Le conditionne à la réunion des sous-parcelles.

Emolument : CHF 400,--

Pour la Commission Foncière Agricole
P. Bonnefous
Président
G. Francioli
Secrétaire juriste